



## AVIS DE COURSE

### National de Printemps Raceboard et Techno 293 Samedi 23 et dimanche 24 avril 2022

Organisé par :



3 route de Traou Meur - 22 560 Trebeurden  
Tél : 02 96 23 51 35 Portable : 06.07.16.47.69

Email: [ev.trebeurden@gmail.com](mailto:ev.trebeurden@gmail.com)  
Site : <https://ecoledevoiletrebeurden.bzh/>

#### Grade 4

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021-2024*, incluant l'annexe B
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones
- 1.3 les règlements fédéraux
- 1.4 les règles de classe Raceboard et Techno 293 OD

#### 2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard avant le début de la confirmation des inscriptions  
Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.2 les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse : <https://ecoledevoiletrebeurden.bzh/agenda/>

#### 3. COMMUNICATION

- 3.1.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : <https://ecoledevoiletrebeurden.bzh/agenda/>
- 3.1.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

#### 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La régata est ouverte à toutes les planches des classes :
  - Raceboard
  - Raceboard Open
  - Techno 293 OD Minimes
  - Techno 293 OD Espoirs
  - Techno Plus

À partir du classement scratch de la classe Raceboard, un classement par extraction des U20 (utilisant une voile de 8,5 m2 maximum et né.e.s en 2003 et après) et des U25 (utilisant une voile de 8,5 m2 maximum et né.e.s entre 1998 et 2002) sera valorisé.

#### 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
  - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
  - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :  
Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
  - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tous les coureurs mineurs.



- 4.2.2 Pour la planche :
- le certificat de jauge quand une règle exige sa présence.
  - si nécessaire l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 **Les concurrents peuvent s'inscrire en ligne ou le jour de l'épreuve avec majoration.**
- 4.4 Les concurrents peuvent s'inscrire en ligne à l'adresse : <https://ecoledevoiletrebeurden.bzh/agenda/>
- 4.5 **Les droits d'inscription doivent être réglés au plus tard le 23 avril à 11h30**
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un concurrent doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer les droits,

## 5. DROITS A PAYER

Les droits à payer sont les suivants :

Classes	Droits d'inscription jusqu'au 19 avril 18h00	Droits d'inscription du 19 avril 18h00 jusqu'au 23 avril 11h30
Toutes	30 €	40 €

Les droits d'inscription incluent le samedi 23 avril un pot de retour de mer le samedi après les courses.

## 6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

Date	Horaires
Vendredi 22 avril	16h00 à 18h00
Samedi 23 avril	9h00 à 11h30

6.2 Les confirmations des inscriptions auront lieu dans la grande salle de l'EVT.

6.3 Jour de course :

Briefings	Date et Horaires
<b>briefing entraîneurs</b>	<b>Le samedi 23 avril à 11h00</b>
<b>briefing coureurs</b>	<b>le samedi 23 avril à 12h00</b>
<b>briefing coureurs</b>	<b>Le dimanche 24 avril avant les courses</b> <i>l'horaire sera précisé par affichage la veille avant 20h</i>

Programme : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement et courses à suivre :

Date	Horaires	Classes
Samedi 23 avril 2022	13h00 : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement et courses à suivre	Toutes
Dimanche 24 avril 2022	10h30 : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement, courses à suivre et remise des prix	Toutes

6.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

## 7. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

7.1 Le contrôle des équipements pourra être réalisé par un comité technique, des documents certifiés de jauge pourront être demandés.

7.2 Les planches peuvent être contrôlées à tout moment.

7.3 [DP] Matériels de sécurité :

Il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation D240. Le moyen de repérage lumineux n'est pas exigé pendant la compétition.

- Port des équipements individuels de flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW)

**Le port du gilet est obligatoire pour les séries Techno 293 Minimes. Pour toutes les autres séries, le port du gilet est à la discrétion du comité de course qui peut le rendre obligatoire par l'envoi du pavillon Y.**

7.4 **En Raceboard, il est recommandé que le gréement et le flotteur soient reliés l'un à l'autre en permanence par un bout élastique**

## 8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours seront de type : parcours construits ou raids.

8.2 Les zones de course sont définies dans l'annexe 1 à l'AC.

## 9. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.



## 10. CLASSEMENT

- 10.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 10.2 Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses.
- 10.3 Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## 11. PRIX

Des prix pourront être distribués.

## 12. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs seront identifiés par xxx.

## 13. PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 14. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Christophe

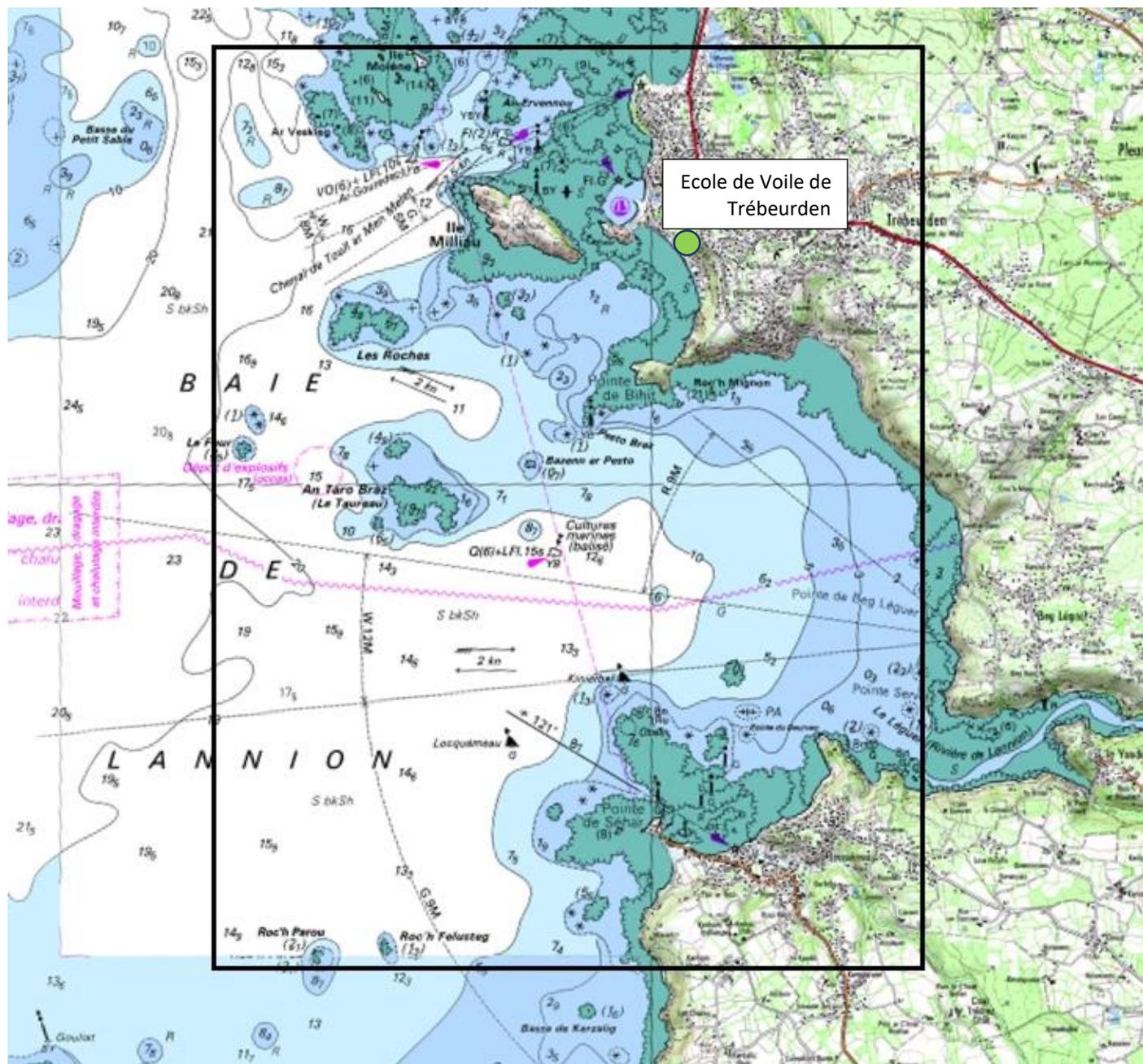
ECOLE DE VOILE DE TREBEURDEN  
3 route de Traoumeur, 22560 Trébeurden  
02 96 23 51 35  
06 07 16 47 69  
[ev.trebeurden@gmail.com](mailto:ev.trebeurden@gmail.com)



### Marées

Samedi 23 avril 2022 :	PM : 12h01 - BM : 18h26	Coef : 51
Dimanche 24 avril 2022 :	PM : 13h34 - BM : 19h58	Coef : 44

# ANNEXE N°1 : ZONE DE COURSE





## ANNEXE COVID-19 à l'AVIS DE COURSE

### Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Il est recommandé d'avoir recours à des moyens digitaux : <https://ecoledevoiletrebeurden.bzh/agenda/> comme le « Tableau Officiel ». Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler la compétition.

### 1- Gestes barrières et recommandation (DP):

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage devra réaliser l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante : [https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire\\_Auto-Evaluation.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf)
- Tous les participants au **National de Printemps Raceboard et Techno 293 Samedi 23 et dimanche 24 avril 2022**, qu'ils soient organisateurs, arbitres, coureurs, ou accompagnateurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements de personnes doivent être organisés dans le respect des préconisations gouvernementales et des gestes barrières.
- Le port du masque est recommandé lorsque les gestes barrières ne peuvent pas être respectés.
- Les gestes barrières doivent être respectés par tous. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de la compétition pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions incorrectes et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

### 2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

#### a- Référent COVID :

Le référent COVID sera **Christophe OOGHE**      **02 96 23 51 35**      **06 07 16 47 69**  
**ev.trebeurden@gmail.com** (nommé par le responsable de l'AO).

#### b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- La cellule COVID pourra être composée du / de :
  - Représentant de l'AO [**Christophe OOGHE**],
  - Président du Comité de Course,
  - Président du Jury ou Chief Umpire,
  - Référent COVID,
  - Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.
- Fonctionnement :

Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports et la FFVoile. Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.



### 3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant au **National de Printemps Raceboard et Techno 293 Samedi 23 et dimanche 24 avril 2022** tout concurrent, ainsi que ses accompagnateurs, attestent avoir connaissance du risque Covid-19, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières », à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la compétition.
- en cas de test positif à la Covid, tout participant devra se retirer de la compétition. Toute personne qui est déclarée comme cas contact devra se tester conformément au protocole en vigueur.

### 4. Cas suspect de COVID 19 :

Un concurrent, qui présente des symptômes liés à la Covid 19, doit se faire tester dans les plus brefs délais. Si ce test est positif à la COVID19, il devra immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la RCV 69.

*Annexe mise à jour le 14 mars 2022 par CCA*